

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023

*L'intégralité des débats est consultable sur le compte Facebook de la Mairie.*

L'an deux mille vingt trois, le mercredi 27 septembre à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2023

**Présents** : Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE.

**Étaient excusés** : Laurent LAFAYE, Marie-Claude BODEN, Blanche ROUX.

**Avaient donné procuration** :

Laurent LAFAYE À Gaston CHASSAIN

Marie-Claude BODEN À Nicolas BALOT

Blanche ROUX À Bénédicte MARCOUL-SOULIE

**Secrétaire de séance** : Monsieur Pascal DUGEAY

La séance débute à 19H12.

Le Maire annonce les procurations.

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des observations éventuelles relatives au procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 août 2023. Il n'y en a pas, donc il passe au vote. Ce dernier est approuvé.

Avant d'entamer l'ordre du jour de la séance, le Maire souhaite une bonne reprise à tous les membres du Conseil avec toutes les activités qui reprennent en septembre.

Il remercie tous les élus et les agents de la collectivité qui ont travaillé tout l'été pour permettre la continuité des activités municipales, et en particulier l'accueil de loisirs, le festival du pastel et les services techniques.

La rentrée scolaire s'est bien passée.

Les travaux au niveau du tennis avancent bien.

L'aménagement de l'entrée des écoles est en cours. Il remercie la société EUROVIA qui a œuvré pour que les cars puissent circuler le jour J.

L'aménagement de l'EHPAD continue également. La phase 2 se termine, il va rester un an de phase 3 pour arriver au bout du projet.

Concernant les travaux de sécurisation de la Plagne, la phase 1 est terminée, nous allons passer à l'aménagement de la voirie.

La commune a eu de bons résultats au niveau économique puisque des nouveaux projets sont en cours et presque tous les bâtiments sont maintenant occupés.

La commune continue de pallier à la carence de l'État en matière de santé. Le but étant de fédérer les professionnels de santé et de retrouver des médecins. Après un travail fastidieux, le 16 octobre, le nouveau médecin doit arriver sur la commune. Ce médecin sera salarié par la Mutualité Française Limousine. Il rappelle qu'à la Croix des Rameaux, il y a des locaux qui peuvent accueillir des nouveaux médecins libéraux ou salariés.

Concernant la maison médicale pour laquelle la commune a délibéré au mois d'août, tous les papiers sont désormais en ordre et la SELI peut commencer à travailler avec des professionnels. Le travail de la commune s'arrête là, le marché a été signé et notifié avec le contrôle de légalité. C'est une bonne nouvelle.

Le Maire entame l'ordre du jour de la séance.

#### **N°2023/D/060 - Objet : Compte-rendu de délégation du Maire.**

Par délibération en date du 23 septembre 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire certaines attributions conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales.

Dans le cadre de ces délégations, Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

- Signature le 05/09/2023 de la convention pour la capture des chats errants en vue de leur stérilisation, secteur Feytiat, pour la période du 05/09/2023 au 31/12/2023, avec le docteur vétérinaire Gilles SONTNAX et la Ligue de Défense des Droits des Animaux (LDDA).

#### **Le Conseil Municipal prend acte**

#### **N°2023/D/061 - Objet : Adoption des modalités de passage à la gestion en flux du contingent réservataire de la commune de FEYTIAT avec les bailleurs du territoire de Limoges Métropole.**

La loi dite « 3DS » relative à la différenciation, décentralisation et déconcentration fixe au 24 novembre 2023 le délai de mise en œuvre d'une gestion en flux des contingents réservataires par les organismes de logements sociaux.

Cette disposition s'inscrit dans la continuité de la réforme des politiques d'attribution et de gestion des demandes de logements sociaux. Elle vise à renforcer la mixité sociale dans le parc à l'échelle des EPCI (en a découlé la création des Conférences intercommunales du logement (CIL)), à l'adoption de Conventions Intercommunales d'Attributions (CIA) et de Plans Partenariaux de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID).

Au titre de sa mission de coordination des politiques du logement social, et en qualité de réservataire de logements sociaux, Limoges Métropole a initié un travail partenarial avec les bailleurs et réservataires du territoire, pour assurer une cohérence concernant la mise en

œuvre d'une gestion en flux des contingents.

Il est rappelé que les collectivités constituent leur contingent de logements réservés en stock, identifiés à l'adresse, au gré des garanties d'emprunts accordées aux bailleurs pour leurs opérations de création de logements.

Avec le passage à une gestion en flux, les logements affectés à tel ou tel contingent ne seront plus identifiés. Chaque réservataire disposera d'une part du flux de logements attribués chaque année par un bailleur sur son territoire.

Par conséquent, les droits de réservation s'expriment désormais en pourcentage des logements disponibles à la relocation. Ce pourcentage sera actualisé chaque année sur le territoire de la commune.

Contrairement au système de gestion des réservations en stock qui fige en partie le peuplement d'une résidence, il est attendu de la gestion en flux :

- plus de fluidité dans les attributions,
- une gestion facilitée des priorités,
- un renforcement de la mixité sociale.

Les conditions du passage à la gestion en flux ont été précisées par décret en 2020, puis par instruction ministérielle en 2022. Chaque bailleur doit notamment établir une convention avec chacun des réservataires, que sont les communes et l'EPCI où il gère des logements sociaux. Dans un souci de simplification, ces conventions peuvent regrouper un ensemble de réservataires.

Afin de respecter les échéances de la loi 3DS, toutes les conventions de réservation devront être signées avec les bailleurs avant le 24 novembre 2023.

Le travail engagé sous la coordination de Limoges Métropole avait pour objet de définir les modalités de mise en œuvre harmonisée du passage en flux, afin de les formaliser au sein de ces conventions.

Les communes concernées sur le territoire de Limoges Métropole ont été associées à cette démarche. L'état des lieux des logements réservés en stock, réalisé par les bailleurs, a été partagé avec ces dernières pour servir de base au calcul du flux d'attributions correspondant. Au-delà des contingents réservataires, il a été convenu que chaque fois qu'un logement se libère dans notre commune, on continuerait à être sollicité pour proposer un ou plusieurs ménages au bailleur.

A l'issue de ces travaux, il ressort que le contingent en stock de la commune de FEYTIAT était de :

- 2 logements dans le parc de LIMOGES HABITAT , ce qui représentera 0.021% des attributions dans la gestion en flux,
- 14 logements dans le parc de CDC HABITAT , ce qui représentera 1.32% des attributions dans la gestion en flux,
- 9 logements dans le parc de SCALIS , ce qui représentera 0.85% des attributions dans la gestion en flux.
- Il manque les données de NOALIS et de l'ODHAC qui n'ont pas encore transmis leur convention à la Commune au jour de la rédaction de ce projet de délibération.

Il vous est demandé :

- D'approuver les modalités de passage à la gestion en flux du contingent réservataire de la commune de Feytiat avec les bailleurs sociaux présents sur la commune,
- D'autoriser le Maire à signer les conventions afférentes avec les bailleurs présents sur le territoire communal et tous les documents nécessaires à cet effet.

Monsieur Pascal BUSSIERE indique que s'il a bien compris, il y a 406 logements au total.

Madame Catherine GOUDOUD répond qu'il y a 456 logements.

Monsieur Pascal BUSSIERE demande, concernant les deux organismes qui n'ont pas fait l'état des lieux, NOALIS et ODHAC, combien cela représente de logements ?

Madame Catherine GOUDOUD répond qu'elle ne sait pas, mais au vu de ce qu'elle sait, cela doit être aux alentours d'une vingtaine de logements pour NOALIS et d'une trentaine de logements pour l'ODHAC.

M. BUSSIERE demande également si les résultats de l'enquête seront bien présents avant le 24 novembre.

Madame GOUDOUD répond que oui.

Monsieur Julien MORIN remercie Mme GOUDOUD pour l'explication. Il comprend qu'il y a une mutualisation à l'échelle du bailleur et chaque commune à une sorte de droit de tirage en fonction de ce que fait la commune régulièrement (comme les cautions sur les crédits...). Il a compris également qu'il n'y avait pas de grande évolution, de grand changement. Il demande si "formellement c'est du droit oral ou formellement dans la convention la collectivité sera informée lorsqu'un logement sur la commune sera libéré et est-ce que l'on aura un droit de regard ?"

Madame GOUDOUD répond qu'il n'y aura pas de changement par rapport à ce qui se fait actuellement. La commune est systématiquement invitée à participer aux réunions de la CALEOL.

Le Maire ajoute que s'il voit une priorité à ajouter, il la proposera à la CALEOL.

Madame GOUDOUD souligne qu'en général, les demandes de la commune sont toujours satisfaites.

Monsieur le Maire précise que cela a été écrit et cela sera signé. Il y a eu à Limoges Métropole des discussions assez vives parce que les maires ne voulaient pas perdre la main là-dessus et il avait été décidé que l'on restait sur ce qui existait. Il est important de garder un minimum de maîtrise.

Il rappelle que la commune a 456 logements sociaux, que la collectivité a reçu, comme toutes les communes, le nombre de logements à construire pour répondre à l'objectif de 2025. Il reste à la commune deux logements à construire d'ici deux ans pour atteindre l'objectif.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

**N°2023/D/062 - Objet : Constitutions de Provisions 2023.**

Vu le principe de prudence et de sincérité et l'instruction M57, la collectivité a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et dès la perte de valeur d'un actif ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la commune de Feytiat ;

Vu le budget prévisionnel 2023 ;

Vu les provisions constituées en 2022 selon la délibération 2022/D/026 :

Référence	Compte	Montant	Objet	Date
2022/D/026	6817	3 000,00 €	Impayés	28/10/2022
2022/D/026	6815	47 000,00 €	"Les Portes de Feytiat"	28/09/2022

Monsieur le Maire propose :

- de créditer le compte 6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants de 6000 €.

- de créditer le compte 6815 : Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement de 80 000 € pour les risques liés au projet : "Les Portes de Feytiat".

Il est proposé au Conseil Municipal, après avoir délibéré, d'accepter les propositions ci-dessus et de donner au Maire les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

#### **N°2023/D/063 - Objet : Garantie d'emprunt Limoges Habitat - VEFA Les jardins d'Opale.**

Monsieur Gaston Chassain, Maire, indique à l'assemblée délibérante de la commune de Feytiat que dans le cadre du projet résidence les jardins d'opale, Limoges habitat sollicite la commune pour la garantie des emprunts suivants :

- Prêt PLAI de 175 811 euros.
- Prêt PLAI foncier de 78 506 euros.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de soutenir ce projet en accordant sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 254 317,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt numéro 149890 constitué de 2 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 127158,50 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse de Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'accorder sa garantie pour l'emprunt cité en objet et selon les conditions énumérées ci-dessous.

Monsieur Julien MORIN intervient pour dire que tout à l'heure on parlait des objectifs à atteindre, donc là c'est deux logements individuels.

Monsieur le Maire indique que les objectifs vont être largement dépassés. Il ajoute qu'il y a des logements qui sont vendus aussi.

Monsieur Julien MORIN demande, concernant ces deux logements disséminés dans la commune, s'il y a une politique sur ce sujet là ? Il souhaite savoir si la commune a son mot à dire ?

Monsieur le Maire répond que la politique de la collectivité est de ne pas avoir de grosses opérations immobilières. Cela permet de garder une certaine mixité à laquelle ils sont astreints tout en gardant une certaine sérénité quand même.

Monsieur Julien MORIN indique qu'en effet, tout le monde est attaché à ne pas vouloir créer des sortes de quartiers où seraient rassemblés des gens qui sont dans la pauvreté.

Monsieur CHASSAIN souligne que le manque de terrains commence à poser un sérieux problème au niveau des bâtiments et des bailleurs sociaux. Il est dit aux communes qu'il ne faut plus mettre de terrains constructibles et dans le même temps il est dit : « On ne sait plus où mettre les logements sociaux ». Cela fait partie des grosses incohérences de l'État actuellement.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

#### **N°2023/D/064 - Objet : Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU).**

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permet à des collectivités d'expérimenter un compte financier unique (CFU), compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- améliorer la qualité des comptes ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Il permettra ainsi de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra de ce fait contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

L'Etat a ouvert une "troisième vague" d'expérimentation portant sur les résultats de l'année 2023, pour laquelle la commune de Feytiat a été retenue.

En effet, la commune répond aux deux pré requis : application du référentiel M57 et transmission dématérialisée des actes budgétaires.

La participation à cette expérimentation doit être validée par l'assemblée délibérante qui devra autoriser le Maire à signer la convention à venir entre les services de l'Etat et la commune. Cette convention définit les conditions et les modalités de mise en œuvre de

l'expérimentation du CFU.

Il vous est donc proposé, après en avoir délibéré :

- de donner votre accord pour la participation de la commune à l'expérimentation du CFU,
- d'autoriser le Maire à signer la convention à venir avec les services de l'Etat.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

**N°2023/D/065 - Objet : Demande de subvention projet photovoltaïque Mairie.**

Monsieur Nicolas Balot rappelle qu'en début d'année 2023, la commune a validé la réalisation d'une installation photovoltaïque sur le toit du gymnase Chazalon pour alimenter le restaurant scolaire, les écoles, la bibliothèque et le gymnase. Ce projet n'ayant pu aboutir pour des raisons techniques, l'équipe municipale a souhaité engager un projet équivalent pour alimenter en électricité l'Hôtel de ville, la salle Pierre Louis, l'espace culturel Brassens et les services techniques.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Préfecture dans le cadre de la DSIL, et auprès du Conseil Départemental. A noter que ces partenaires avaient donné leur accord pour le projet précédent avec pour chacun un apport à hauteur de 10 % du coût hors taxe.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses	HT	Recettes	Montant
Etude structure		Dsil	3 876,00
Pose de pannea	38 760,00	Subvention CC	3 876,00
Total HT prévisionnel :	38 760,00		7 752,00
TVA	7 752,00	FCTVA	6 356,64
		Autofinancem€	32 403,31

TOTAL TTC	46 512,0	46 512,0
-----------	----------	----------

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'ADOPTER l'opération et ses modalités de financement ;
- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ;
- DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Monsieur Pascal BUSSIERE intervient pour dire qu'il trouve que c'est une très bonne chose que la commune puisse rebondir sur un autre projet par rapport aux problèmes techniques qu'il y avait sur le gymnase Chazalon et proposer ces panneaux photovoltaïques. Il souhaite savoir, au regard de l'alimentation des bâtiments, sur quel toit les panneaux photovoltaïques seraient posés.

Monsieur Nicolas BALOT répond que ce serait juste au-dessus de la salle du Conseil municipal (toit terrasse) qui n'a pas de problème de structure, une exposition plutôt bonne et qui permet d'alimenter l'ensemble des bâtiments de la commune.

Monsieur MORIN demande s'il serait possible d'avoir un ordre d'idée de la superficie, de la puissance et des modalités. Est-ce que cela sera de l'auto-consommation, de la vente totale ou de l'auto-consommation avec vente du surplus.

Monsieur Nicolas BALOT répond qu'à chaque fois que la commune installe des panneaux photovoltaïques, l'idée est d'être au maximum en auto-consommation. Concernant la superficie,

Intervention de Grégory LAURENT, DST et Karine BERTHIER, DSF : si la commune vendait la production d'électricité, elle ne pourrait pas bénéficier de subvention pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Madame Chantal BOUTHINAUD demande si les problèmes techniques qui sont afférents au toit du gymnase vont être résolus pour pouvoir à posteriori poser des panneaux ou est-ce que le toit va être laissé dans la même matière.

Monsieur Jean-Marie MIGNOT répond que oui, il s'agit d'une histoire de poids, c'est structurel. Le toit en lui-même tient, il ne va tomber sur personne. Pour poser, on doit avoir tant de résistance que l'on n'a pas en l'état. On ne modifiera pas la structure, donc pas de panneaux photovoltaïques sur le toit du gymnase. On verra sur un autre budget les travaux.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

**N°2023/D/066 - Objet : Demande de subvention projet de restauration de l'ALSH les Bruges.**

Plusieurs réunions de concertation avec l'équipe de maîtrise d'œuvre ont eu lieu concernant le projet de restructuration de l'Alsh (site des Bruges).

Il convient maintenant de déposer les demandes de subventions auprès des partenaires financiers potentiels. Ainsi un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Conseil Départemental, auprès de la Préfecture, de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de l'Europe sur le volet territorial du FEDER relayé par la communauté urbaine.

Tout autre partenaire financier pourra être sollicité postérieurement à la présente délibération. Le plan de financement prévisionnel pourrait ainsi évoluer avec l'intégration de nouveaux fonds et la variation de la proportion de participation des financeurs sollicités.

L'évaluation financière des travaux est celle proposée par l'architecte au stade d'esquisse.

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses	HT	Recettes	Montant
Travaux	2 583 000	DeTR plafonnée	600 000,
Espaces extérieurs	123 000	Subvention CD87 plafonnée	100 000,
Variante	158 500	CAF	480 675,0
Maître d'œuvre	290 000	FEDER	70 000,0
Frais divers ( étude de sc publ...)	50 000	( volet territorial CULM)	
Total HT prévisionnel	3 204 500		
TVA	640 900,0	FCTVA	525 666,1
		Autofinancement	2 069 058 2
<b>TOTAL TTC</b>	<b>3 845 400,</b>		<b>3 845 400 0</b>

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'ADOPTER l'opération et ses modalités de financement ;
- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ;
- DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Madame Chantal BOUTHINAUD demande s'il a été prévu, puisque c'est un nouveau bâtiment, de mettre un équipement photovoltaïque.

Monsieur MIGNOT répond que c'est prévu dans le budget. Une étude a été faite pour ce projet afin de garder un maximum d'arbres. L'ensoleillement n'est pas optimum mais il est quand même possible de faire un peu d'auto-consommation.

Monsieur CHASSAIN ajoute qu'il y a d'autres modes d'énergies renouvelables que les panneaux photovoltaïques qui seront utilisés.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

**N°2023/D/067 - Objet : Demande de subventions concernant la concession de travaux pour la construction de la Maison médicale.**

La délibération 2023/D/009 a permis le lancement d'une consultation pour le contrat de concession concernant le projet de réalisation d'une maison médicale.

La délibération 2023/D/059 a autorisé la signature d'un contrat de concession avec la Société d'Équipement du Limousin (SELi).

Il apparaît maintenant nécessaire de solliciter les partenaires financiers potentiels.

Ainsi, la Préfecture dans le cadre de la Detr, le Conseil Départemental, l'Europe dans le cadre du volet territorial du FEDER pourraient accompagner la collectivité et la SELi pour la réalisation du projet. En fonction des partenaires, le dossier pourra être déposé par la collectivité ou par la SELi.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'ADOPTER l'opération et ses modalités de financement ;
- D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

**N°2023/D/068 - Objet : Demandes de subventions pour les travaux consécutifs à la reprise des concessions.**

Monsieur Jean-Marie MIGNOT rappelle que la commune a engagé un travail de revalorisation du cimetière et que, par délibération du 22 juin 2023, le Conseil municipal a autorisé la reprise des concessions en état d'abandon au cimetière de Feytiat.

Ce projet peut être accompagné financièrement par les partenaires institutionnels tels que la Préfecture et le Conseil Départemental. Il convient donc d'autoriser le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	Montant
Travaux	40 768,4	Subvention Etat	10 192,10
		Subvention CD87	12 230,52
Total HT prévisionnel :	40 768,4		

TVA	8 153,60	FCTVA	6 686,02
		Autofinancement	19 813,44
<b>TOTAL TTC</b>	<b>48 922,00</b>		<b>48 922,08</b>

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'ADOPTER l'opération et ses modalités de financement ;
- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ;
- DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

**N°2023/D/069 - Objet : Modification de la rémunération du personnel vacataire pour la mission traiteur.**

Monsieur le Maire indique que par délibération en date du 29 septembre 2015, la commune de Feytiat a créé des emplois de vacataires pour faire face à un surcroît de travail lors des cérémonies et/ou des manifestations (préparation et service des repas, vin d'honneur, ...).

Il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, qu'il est difficile de quantifier à l'avance et qui sera rémunéré après service fait.

Monsieur le Maire propose de modifier le paragraphe concernant la rémunération figurant dans la délibération du 29/09/15 précitée, comme suit :

- rémunération de ces personnels à la vacation sur la base d'un taux horaire calculé sur l'indice brut 541, indice majoré 460 quel que soit le niveau de formation initiale.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de donner son accord à la modification de la rémunération du personnel vacataire pour la mission traiteur, selon la proposition ci-dessus exposée,
- de donner au Maire de la commune toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Monsieur Julien MORIN demande quel était le texte initial puisqu'il s'agit du texte de remplacement et quel était l'indice de base.

Madame Murielle CHIONO-LEVY, DGS, répond que le taux horaire était de 10,56 euros et l'on passe d'un indice de base de 463 à 541.

Le Maire précise que cela est très exceptionnel, il s'agit là des jeunes qui vont assurer le repas des aînés cette année. La commune passe des contrats avec des établissements scolaires et l'on suit l'offre du marché. Ces gens là viennent travailler le dimanche et il n'y a pas de raison qu'ils soient moins payés que sur la commune d'à côté.

Monsieur Pascal BUSSIERE demande de combien est l'augmentation du taux horaire.

Madame Murielle CHIONO-LEVY répond que cela correspond à la différence entre 12 euros et 10,56 euros.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

**N°2023/D/070 - Objet : Convention de groupement avec Limoges Métropole dans le cadre du soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec l'éco-organisme CITEO.**

Monsieur Nicolas Balot précise que par un arrêté du 30 septembre 2022, le Cahier des charges d'agrément de Citéo, éco-organisme en charge de la mise en œuvre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour les papiers et les emballages ménagers, a été modifié notamment pour encadrer la prise en charge des coûts visant au nettoyage et à la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public.

A cette fin, et en concertation avec les représentants français des collectivités territoriales telles que représentées en formation emballages ménagers de la commission des Filières REP, Citéo a élaboré une convention-type de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

La Convention-type vise à couvrir une partie des coûts de nettoyage des emballages ménagers abandonnés supportés par les Collectivités sur la base d'un barème national basé sur le nombre d'habitants. Ces dernières assurent en contrepartie des opérations de nettoyage des déchets abandonnés ainsi que des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Le nettoyage étant assuré par Limoges Métropole sur le domaine public routier et par les communes hors domaine public routier, il convient que Limoges Métropole et ses communes membres forment un groupement afin de signer la convention avec CITEO. Une convention de groupement entre Limoges Métropole et ses communes membres doit donc être conclue. Elle précise :

- les modalités de fonctionnement du groupement constitué entre Limoges Métropole et les commune membres pour le soutien versé par CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés,
- la désignation de Limoges Métropole comme mandataire du groupement,
- les rapports et obligations de chaque membre,
- les modalités de calcul, de perception et de reversements des soutiens financiers entre membres du groupement.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la constitution d'un groupement avec Limoges Métropole,

- d'approuver la désignation, au sein de ce groupement, de Limoges Métropole comme mandataire,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement avec Limoges Métropole, ainsi que tout avenant ou document nécessaire à son exécution,
- d'imputer les recettes sur les crédits prévus à cet effet sur le budget municipal.

Monsieur Julien MORIN trouve que cela est vraiment une très bonne chose. Il y a de l'information, de la sensibilisation et de la prévention, c'est essentiel et c'est grâce à cela que l'on réussira à gagner cette bataille. Nous sommes tous des latins et avons besoin de sanction parfois pour respecter les règles. « Est-ce qu'aujourd'hui, les policiers municipaux de la commune sont habilités à constater les infractions et à établir des amendes ? »

Monsieur le Maire répond que oui et dès qu'ils retrouvent des déchets, ils fouillent et s'ils retrouvent des adresses, ils y vont. Lorsqu'il s'agit d'une bouteille de whisky qui a été jetée par la fenêtre d'une voiture, c'est compliqué.

Il est déjà arrivé que des personnes soient reprises à l'ordre et revenues pour ramasser les déchets.

Parfois, des gens sont aussi de bonne foi et se font avoir par des démarcheurs qui viennent vider la cave. Au lieu d'amener les affaires à la déchetterie, ils jettent tout dans le bois d'à côté. Les propriétaires viennent alors récupérer leurs affaires. Il souligne qu'il faut se méfier des gens qui viennent pour proposer ce service, il vaut toujours mieux faire appel à des organismes sociaux connus qui le font bien, plutôt qu'à des inconnus et payer pour rien puisqu'il faut recommencer par la suite.

Madame Delphine GABOUTY intervient pour faire une remarque qui s'éloigne un peu de la convention mais pour signaler qu'elle est malheureusement très mal placée sur la commune, étant sur la route de la déchetterie, donc les gens qui vont, le mauvais jour, déposer des choses sur le bord de la route ou dans les bois alentours et sur la route de l'aire de passage où là c'est un tout autre style de déchets, encore plus désagréables pour les riverains.

Monsieur le Maire confirme qu'il connaît ce problème. Il rappelle que Limoges Métropole intervient chaque semaine et une entreprise vient nettoyer le chemin. Aucune autre solution n'a été trouvée.

Madame Delphine GABOUTY ajoute que c'est terrible de ne pas pouvoir se promener dans les chemins, notamment l'été, sachant qu'on paye pour faire ramasser les déchets.

Monsieur le Maire acquiesce mais indique qu'il n'a pas trouvé mieux comme solution jusqu'à présent et qu'ils ont déjà tout essayé. Concernant les contraventions, cela ne sert à rien puisqu'ils ne paieront pas, c'est évident. L'intervention de Limoges Métropole permet malgré tout de rendre un visuel un peu plus propre.

### **Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Monsieur le Maire indique que l'ordre du jour de la séance est terminé et informe l'assemblée que des questions écrites par l'équipe de l'opposition lui ont été transmises.

#### **Questions posées par les conseillers municipaux suivants :**

Pascal Bussière, Chantal Bouthinaud, Delphine Gabouty, Julien Morin

#### **Objet : Semaine européenne de la mobilité – Où en est-on à Feytiat ?**

Organisée chaque année du 16 au 22 septembre, la Semaine Européenne de la Mobilité a

comme objectif d'inciter les collectivités et les citoyens à opter pour des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement.

C'est également l'occasion pour les collectivités de faire connaître les actions et activités qu'elles entreprennent en faveur de la mobilité douce : voies piétonnes, pistes cyclables, journée sans voiture, transports en commun...

Ce sujet est particulièrement prégnant à Feytiat, puisqu'un flux quotidien de plusieurs milliers de travailleurs est observé que ce soit pour venir travailler à Feytiat ou pour que les Feytiacois aillent travailler sur l'agglomération de Limoges. Au-delà de la dimension environnementale, la mobilité douce est également un vecteur d'intégration sociale pour les personnes ne disposant pas de moyen de locomotion individuel. Sans voiture et sans mode de transport en commun, il est quasiment impossible de trouver du travail.

Ainsi, l'association « Les Portes de Feytiat » et plusieurs entreprises de la commune lancent des initiatives pour répondre aux attentes de leurs salariés.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que constater que tout est à faire en ce qui concerne la mobilité douce sur notre commune, puisqu'il n'existe aucune aire de co-voiturage, aucune piste cyclable permettant de relier Limoges en toute sécurité, aucune ligne de bus avec une fréquence adaptée pour les salariés, aucune voie piétonne sécurisée à destination de Limoges, aucune borne de recharge électrique publique...

Pourtant, cela semble possible. Il suffit de regarder certaines communes voisines sur lesquelles des pistes cyclables ont été créées récemment comme au Palais-sur-Vienne ou des communes disposant d'aires de co-voiturage (Aureil, Verneuil-sur-Vienne, Couzeix, Boisseuil...).

Les attentes des Feytiacois et plus largement des salariés se rendant sur Feytiat sont donc fortes et nous apparaissent légitimes.

Bien que cette compétence relève de Limoges Métropole, l'impulsion ne peut être donnée que par notre commune et, sans volonté politique claire, nous ne constaterons malheureusement aucune amélioration.

Notre souhait est d'afficher une unité sur ce thème et de nous rassembler autour d'un projet construit et réfléchi en lien avec les Feytiacois, les entreprises et associations de la commune.

Nous profitons de ce conseil municipal, Monsieur le Maire, afin de vous poser quelques questions :

1. Pourriez-vous nous présenter les grandes orientations discutées avec Limoges Métropole concernant la mobilité à l'échelle de notre commune ?

2. Comment comptez-vous associer les Feytiacois à la réflexion ainsi que les entreprises et les associations de notre commune qui se sont déjà engagées sur ce thème ?

3. Quand sera réunie la prochaine commission pour évoquer ce thème et peut-on y associer l'ensemble des élus ?

4. Enfin, pouvez-vous nous préciser si vous avez sollicité Limoges Métropole pour la mise en place d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) sur Feytiat, puisque les seules bornes de recharge disponibles actuellement sont privées ?

Monsieur le Maire remercie Julien MORIN pour cette question. Il fait part de son étonnement pour plusieurs raisons. D'abord, il rappelle que les comptes-rendus des bureaux municipaux sont envoyés à tout le monde et indique que s'ils les avaient lus, ils auraient eu les réponses à presque toutes les questions posées. Il s'étonne ensuite de voir qu'il y a un flux énorme de travailleurs au quotidien car lorsqu'il s'agissait de la déviation, on lui a dit qu'il y avait très peu de voitures et que cela ne gênait pas du tout le trafic. Il est donc surpris aujourd'hui qu'il y ait des milliers de voitures (comme il l'avait dit à l'époque) qui posent un problème. Pour exemple, il explique : « j'ai voulu partir de chez moi pour me rendre chez Sylvain et je suis resté 1/4 d'heure bloqué sur le rond-point ». « Donc lorsque vous dites : Est-ce que la collectivité fait quelque chose », la réponse est oui. La première chose c'est de travailler intelligemment, c'est-à-dire, comme beaucoup de communes le font, c'est d'enlever tout le trafic inutile dans la commune, notamment quand on passe dans le centre, pour éviter toute la pollution de l'air qui va devenir prégnante et qui l'est déjà avec de plus en plus de maladies (cancers...) liées. Un rapport que nous avons eu le précise.

Après, on peut en effet travailler sur des voies douces mais il ne faut pas dire le jeudi je suis contre les infrastructures qui permettent de mettre les voies douces et après demander où on en est dans les voies douces. Nous n'avancions pas comme on le veut car quand vous proposez de relier Limoges directement par des voies douces pour traverser l'autoroute et la route de Crézin, il faut quand même oser le proposer. Je ne voudrais pas m'énerver ce soir mais je n'aime pas que l'on se moque de moi. Qu'on me demande mon avis d'accord mais pas après tout ce que l'on a entendu. Les autres communes, qu'est-ce qu'elles font ? Elles font comme nous. Il y a très peu de communes qui ont des voies douces, vous en avez citée une, le Palais, parce que pour eux la voie est assez large et ils ont pu construire sur une aire, mais ailleurs, l'enclavement malheureusement de la ville de Limoges (qui va nous coûter l'école de vétérinaires etc.), par manque d'ambition de certains élus nous avons une ville enclavée. Du coup les gens ne viennent plus. Moi ce que j'entends lorsque vous demandez d'associer la population feytiacoise c'est : quand est-ce que vous enlevez les camions ? J'ai encore eu récemment des usagers de la route qui viennent se plaindre pour dire que ça ne va pas assez vite dans la traversée de Feytiat. J'ai rendez-vous avec eux la semaine prochaine.

Heureusement, il y a des gens qui me remercient d'avoir proposé le 30 km/h à Crézin, car on arrive à sortir des magasins sans se faire tuer, on arrive à traverser la route tranquillement.

La première chose n'est donc pas de mettre des voies douces mais de regarder ce qu'il faut faire avant de les mettre.

Si aujourd'hui vous êtes capable de me prouver que l'on peut aller à Limoges en traversant les échangeurs autoroutiers, je vous répondrai que oui si on supprime tous les camions et si l'on met un sens unique.

D'autre part, est-ce que l'on a fait des choses ? Bien sûr que l'on a fait des choses qui sont en train d'aboutir. Pourquoi, parce que le Maire que je suis, avec les autres élus ont travaillé d'arrache-pieds, et ça fait partie des derniers sujets comme la santé tout à l'heure. Concernant la circulation, cela prend énormément de temps à cause des difficultés liées aux infrastructures. C'est-à-dire que l'on est en train d'essayer dans quelque chose qui est extrêmement compliqué et saturé, de mettre des voies douces. Et il y a toujours des gens pour nous empêcher en nous disant qu'il faudrait ne pas les mettre. Un exemple : c'est la liaison que l'on a faite le long de la Valoine, pas trop polluée, où l'on peut pédaler sans risquer d'attraper un cancer du poumon. Il ne reste plus qu'à traverser l'autoroute et là c'est l'État qui nous met des bâtons dans les roues. Aujourd'hui, l'État passe son temps à ennuyer

les mairies, c'est un scandale. On ne peut plus travailler car l'État n'est même plus capable d'assumer les choses les plus simples en matière de respect et d'évolution de l'économie. C'est-à-dire que l'État nous dit, pourtant M. MACRON a des grands principes sur l'écologie, qu'il commence à demander à ses services d'aider les communes au lieu de les empêcher de faire des choses. Si l'Etat ne bloquait pas par des décisions contradictoires, on irait déjà à vélo par les portes de la Valoine qui sont parfaitement aménagées. Les autres communes, comme Boisseuil, sont en train d'avancer là-dessus avec Limoges Métropole, puisque les travaux sont commencés. La piste cyclable qui vient de Boisseuil va traverser Feytiat pour amener les gens de Boisseuil sur la piste le long de la Valoine, donc c'est en cours. Quand vous dites qu'il ne se passe rien, il se passe justement plein de choses.

Ensuite quand vous parlez des associations d'entreprises qui font des choses, là oui avec la commune de Feytiat, puisque l'on y était toute la journée du 20 septembre où on a présenté l'avancée unique dans l'histoire de Feytiat, c'est celle de la ligne 13 qui va démarrer au 1<sup>er</sup> janvier 2024 où l'on négocie depuis plusieurs mois avec Limoges Métropole pour avoir une fréquence plus grande tout en gardant pour les lycéens des cars. Cette ligne devait être mise en place au 1<sup>er</sup> septembre mais cela est repoussé au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Donc on aura un bus toutes les 30 minutes et toutes les 20 minutes aux heures de pointe sur la ligne 13 dont je vais vous présenter le plan qui va de Feytiat au Palais-sur-Vienne. Ce sera la préfiguration du fonctionnement du BHNS qui va permettre aux concitoyens de venir à Feytiat. Cela montre une grande avancée et notre volonté de travailler sur les modes doux de déplacement.

Le Maire montre ensuite sur le rétroprojecteur le trajet de la ligne.

Vous parlez de l'aire de covoiturage. Nous en avons prévu deux dont une qui est en cours d'étude qui se situe sur le parking de SERIPUB que l'on a réservé à cet effet. Mais grâce aux complexités administratives de notre pays cela prend des années alors que l'on a déjà le terrain et qu'il suffit de se garer dessus.

Concernant les voies piétonnes sécurisées, il rappelle celle qu'il a faite entre Crézin et SUPER U qui sert beaucoup parce que "lorsqu'il est fait quelque chose et que l'on dit qu'il n'y a rien c'est un mensonge devant les gens qui écoutent alors que cela a coûté cher à la collectivité et malgré votre refus de voir cet axe délesté des camions, j'ai quand même réussi à trouver un emplacement et à investir là-dessus". Cela n'a pas l'air de compter et c'est dommage. Les efforts ne sont pas récompensés et je le regrette.

Ensuite vous dites qu'il n'y a aucune borne de recharge électrique mais là encore, si vous aviez reçu le dernier Bureau municipal vous sauriez qu'il y a 210 bornes qui sont prêtes à être installées sur les communes de Limoges Métropole dont 8 sur Feytiat et nous sommes en relation avec le Cabinet qui les installe pour choisir un endroit. Les recharges, structurellement, et aux dires des spécialistes, sont un gros investissement. On ne sait pas s'il y aura besoin de recharge pour les voitures dans 10 ans, c'est pour cela que Limoges Métropole et les grandes villes restent très prudents car cela va coûter énormément d'argent aux contribuables. On ne connaît pas les moyens de mobilité qu'il y aura dans 10 ans. J'ai peur que beaucoup d'achats qui sont faits actuellement soient obsolètes dans 10 ans. Il y a de grosses différences entre les différentes bornes qui existent.

Donc nous avançons au rythme de Limoges Métropole, comme toutes les autres communes de l'agglomération. Par rapport aux autres communes, la Ville de Feytiat est particulièrement avancée.

Il passe ensuite la parole à Nicolas BALOT pour faire un point sur les pistes cyclables.

Nicolas BALOT souhaite d'abord revenir sur les questions posées par M. MORIN et son équipe. Il ne veut pas être redondant avec les explications du Maire mais il découvre les questions sur le moment et voit qu'il y a des constats puis des questions sur les constats.

Il est très surpris de voir que les membres de l'équipe de M. BUSSIERE constatent que tout est à faire en termes de mobilité sur Feytiat. Tous les projets qu'ils abordent dans leurs questions ne sont certes pas aboutis mais sont en cours de réalisation. Il s'agit d'un

problème de sémantique, de rhétorique, parce que dit ainsi, cela donne l'impression que rien n'est fait. Il se réjouit qu'au moins ils aillent dans le sens des projets que la commune est en train de réaliser. Il précise aussi que derrière tout cela, il y a une volonté politique forte et très claire, cela rejoint ce que M. MORIN disait en parlant de politique claire pour que les projets aboutissent. Cette volonté politique ne date pas d'aujourd'hui. Pour revenir sur les problèmes de mobilité, prenons la voie cyclable qui devrait voir le jour entre Feytiat et Limoges, qui est une volonté de Limoges Métropole de pouvoir relier par les pistes cyclables les communes autour de Limoges, y compris Limoges Métropole. Il y a d'ailleurs un budget, que l'on appelle le SDIAC, mais tous ces sujets ont été évoqués en Bureau municipal et en Commissions, depuis 3/4 ans, ils ne sont absolument pas inconnus et ce projet de piste cyclable, Feytiat a été l'une des premières à l'initier. Pour preuve, tous les terrains acquis le long de la Valoine pour créer cette piste et le fait est que cette piste est créée jusqu'à un endroit, la buse sur l'autoroute (qui ne nous appartient pas mais appartient à l'État). On a un problème avec la DIRCO car le problème aujourd'hui c'est de passer en dessous. Tous ces sujets ne sont pas découverts en Conseil municipal et aujourd'hui du côté de la mairie de Feytiat tout est au clair, on va jusqu'à la buse mais il faut maintenant que l'on passe en dessous et cela est le problème de l'État. On est donc dans l'attente. Ce que l'on peut vous concéder c'est que les choses avancent mais pas aussi vite que ce que l'on voudrait.

Il reprend les questions posées : aucune piste cyclable, aucune aire de covoiturage. Pour l'aire de covoiturage, cela fait déjà plus d'un an qu'avec Jean-Marie MIGNOT nous avons déposé le dossier au bureau d'étude de l'Agglo. qui a eu des changements de directions. Nous n'avons toujours pas de retour malgré des relances. Sur cette aire de covoiturage, l'idée première, puisque l'on est à proximité de l'autoroute, que l'on est aussi au cœur du départ vers Limoges, c'est d'installer des bornes de recharge électrique. Pour anticiper les questions, on a rendez-vous avec l'entreprise qui sera délégataire ISIVIA mercredi prochain. Nous avons des réponses très claires à apporter par rapport à cela.

Concernant la piste cyclable que la commune veut créer, elle devrait commencer à l'automne 2023 si tout va bien. La voirie est une compétence de Limoges Métropole donc la commune est obligée de passer par des bureaux d'études et de les laisser faire. Cette voie est sur des plans et on a déjà pu en discuter et la montrer. Elle doit débiter sa première tranche entre le site de Lacorre et la Mairie mais aujourd'hui cela bloque un peu du côté de Limoges Métropole car la commune a un petit bout de terrain à acheter et l'on est toujours aujourd'hui en train de négocier, Limoges Métropole voulant aussi l'acheter mais à un moindre prix. Si la commune avait la main mise là-dessus, l'achat sera fait depuis longtemps, au prix des Domaines.

Au sujet de la ligne de bus, Monsieur le Maire l'a dit, cela fait des années que la commune travaille dessus et on sait que les bus ne fonctionnent pas très bien sur Feytiat avec un bus toutes les heures. Si l'on veut que les gens ne prennent pas leur voiture, il faut leur donner plus de rotations. Cela sera le cas avec la ligne 13 qui amènera à la fois les Feytiacois sur le site de Chénieux et ils pourront prendre la ligne 4 vers le BHNS plus tard ou vers Jourdan dans le centre ville avec des rotations toutes les 1/2 heures. Le bus intègre un nouveau trajet à l'intérieur de la zone économique qui permettra aux travailleurs de pouvoir venir sur Feytiat par ce bus toutes les 1/2 heures au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Sur le point de la voie piétonne sécurisée, cela a déjà été évoqué, la vraie problématique c'est la circulation à Crézin et au Ponteix. Si on avait pu dévier à un moment donné cette circulation des poids lourds, la commune aurait pu faire d'autres aménagements à l'intérieur de Crézin. Le problème est qu'il y a un tel trafic qu'on ne peut pratiquement plus rien faire. Il y a des choses qui ont été envisagées, comme contourner Crézin, on est en train de travailler avec l'Agglo. pour, pourquoi pas, descendre le long du Bas Fargeas et repasser sur la buse qui existe et qui vient de Panazol. Les problèmes, ce sont le trafic, le nœud de Crézin, et la traversée de l'autoroute.

Concernant la présentation des grandes orientations. Il s'agit surtout du SDIAC en termes de mobilité et le fait qu'il y a aussi les aires de covoiturage qui sont en attente de traitement.

A la question :

- « Pouvez-vous associer les Feytiacois à la réflexion ainsi que les entreprises ? ». Cela permet de rebondir sur une discussion lors d'un précédent Conseil municipal. A chaque fois que la commune fait des travaux de voirie, de lotissements, elle associe les Feytiacois à chaque fois (Exemples : La Plagne, Les Chabannes, Pressac, Crouzeix, La Ceriseraie, Palalaud). Les services attendent d'avoir le retour de Limoges Métropole et le début des travaux pour la piste cyclable de Feytiat. A ce moment-là, on réunira aussi tous les riverains de l'avenue Winston Churchill car ils seront impactés par cette piste cyclable. Elle va passer devant chez eux et vont s'ajouter des nouveaux quais de bus. Donc à chaque fois qu'il y a un projet qui doit l'impacter, la population est associée.

A la question :

- « Quand sera la prochaine commission pour évoquer ce thème ? Et peut-on y associer l'ensemble des élus ? »

Monsieur Nicolas BALOT explique qu'effectivement la Commission Travaux et Urbanisme – Développement durable permet de discuter de la mobilité. D'ailleurs le sujet est abordé à chaque fois. Il veut bien élargir la commission à tous les élus mais il fait remarquer que sur les deux dernières commissions, l'opposition n'était pas présente. S'ils venaient, ils auraient des réponses à leurs questions, sachant que lors de ces commissions, les questions sont ouvertes.

Pour la dernière question concernant l'IRVE, il vous a été répondu que la commune rencontre ISIVIA la semaine prochaine.

Monsieur Jean-Marie MIGNOT intervient pour préciser que dans le cadre des pistes cyclables, ils ont rencontré avec l'Agglo. l'association VELI-VELO, qui est une association juridiquement très posée et qui a sur le tracé et sur le projet donné son accord. Par rapport à la mobilité douce, elle est bien calée dedans.

Madame Marie-José ROBERT explique que, par rapport au volet transport en commun, il y a une navette, la n°62, qui existe depuis plus d'un an qui permet de relier Feytiat à Saint-Lazare et qui permet d'aller en ville avec le n°4 avec une fréquence de 1/2 heures sur les heures de pointes, qui complète la n°32 et la n°35. Elle indique être l'une des rares utilisatrices et elle est souvent seule. Elle précise que c'est de la responsabilité de chacun de prendre plus de temps pour se rendre sur son lieu de travail. Certes, cela embête tout le monde que le bus s'arrête fréquemment et que ça oblige les voitures à attendre derrière mais si tout le monde était dans les bus, il y aurait moins de voitures sur la route.

Monsieur le Maire indique qu'il y a eu 6 ou 7 accidents sur la route d'Eymoutiers depuis le mois de mai parce que la saturation commence à se faire sentir. Il y a par exemple une trottinette qui s'est fait renverser car elle était entre deux poids-lourds. Il est très difficile de protéger les gens qui prennent cette route. Il souligne aussi qu'il reçoit des lettres concernant Crézin pour demander de mettre des feux tricolores partout mais cela accentuerait encore le blocage des voitures. Les gens font des choix mais après ces choix impactent la population pour très longtemps et ceux qui en souffrent ne sont pas ceux qui ont pris les décisions.

Monsieur Julien MORIN remercie l'assemblée pour les réponses qui ont été apportées. Il se demande pourquoi le Maire s'énerve alors qu'ils ont fait tant de choses et que tout est si bien fait.

Le Maire répond qu'il s'énerve car il n'aime pas que l'on se moque de lui. Il indique qu'après le néant sur la question de la déviation, il ne comprend pas qu'on lui pose de telles questions.

Monsieur Julien MORIN indique que lui aussi pourrait s'énerver. Il souligne qu'il a laissé tout

le monde parler sans interrompre personne, il dit avoir laissé Nicolas BALOT faire preuve d'une condescendance incroyable et qu'il a aussi laissé le Maire dire qu'ils étaient des menteurs publiquement ce qu'il trouve intolérable. Il met au défi que quelqu'un trouve dans leurs questions un mot qui est un mensonge. Il dit qu'il n'y a que des faits. Il souligne qu'il parle calmement et souhaite que les autres en fassent autant. Il remercie à nouveau pour le contenu des réponses. Il précise que lorsque le Maire dit que toutes les réponses sont dans les comptes-rendus de Bureaux, lui, souhaite justement sortir de l'entre-soi. Concernant la démocratie participative, pour lui, ce n'est pas une fois que le tracé est fait qu'il faut aller voir les gens en leur disant qu'il va y avoir des travaux. Ce qu'il dit lui, c'est à quel moment on va discuter et associer les habitants pour faire de la vraie démocratie participative, c'est-à-dire pour choisir et non aller consulter les gens une fois que tout est décidé.

Sur les lignes de bus, il y a des choses qui seront effectivement faites au 1<sup>er</sup> janvier et il s'en réjouit. Cela a été annoncé dans la presse mais si la question est re-posée en Conseil municipal, c'est pour que cela touche le plus grand nombre de Feytiacois. L'idée est de vraiment sortir de cet entre-soi et empêcher de prendre les décisions dans un espèce de conclave et après de présenter les choses une fois que tout est décidé. Il indique que les réponses apportées sont constructives, il le dit sans aucune difficulté.

Sur le fait qu'ils peuvent participer aux commissions, comme ils ne sont que 4, ils ne peuvent pas venir à chaque fois mais il ne conteste pas la remarque. Il est d'accord sur le fait qu'en commission on peut s'exprimer et dire les choses. Il en remercie les membres. L'idée est d'élargir au maximum et que les gens soient informés car il est interpellé par les gens et il imagine que les autres élus aussi. Pour lui, l'objectif des Conseils municipaux, ce n'est pas simplement voter des délibérations pour demander des subventions et des choses très techniques, c'est aussi aborder les sujets qui intéressent les concitoyens. C'est un vecteur essentiel pour la politique mise en œuvre tous ensemble sur ce sujet.

Il reprecise sa question qui est : Relier Feytiat à Limoges dans les deux sens. Quand il entend, « c'est pas vrai j'ai fait une piste qui va de Feytiat à Crézin, de SUPER U jusqu'au Lidl », ça oui c'est vrai mais ce n'était pas la question. L'objet de la question c'est le morceau qui reste et Nicolas l'a évoqué, il y a un petit sentier qui a été fait par les amis VTTistes, il pourrait être envisagé de l'aménager. Il sait très bien que cela ne se fait pas en un claquement de doigts mais il ne veut pas que soient utilisées des contres vérités pour les accuser de menteurs publiquement. Il n'est pas d'accord. Ce qu'il veut, ce sont des discussions politiques pour qu'ils ne soient pas d'accord, pour faire des choix, qu'ils puissent défendre leurs choix mais il ne veut pas de basse politique en étant accusés publiquement de telle ou telle chose.

Il rappelle ensuite que Nicolas a dit qu'il découvrirait la question alors que ce n'est pas vrai car ils ont eu l'élégance de poser la question par écrit, de l'envoyer trois jours avant alors qu'ils auraient pu poser la question en fin de séance et mettre l'assemblée devant le fait accompli. Il y a pour lui des limites à ne pas dépasser. Il remercie pour les éléments de réponses aux questions posées.

Le Maire indique qu'il a bien reçu la question en amont et précise que si elle avait été présentée sur table, il aurait aussi très bien pu ne pas y répondre. Il souligne qu'ils n'ont fait qu'appliquer le règlement intérieur.

Il revient sur le fait que M. MORIN a dit qu'ils ne font pas de démocratie participative, plein de réunions ont été faites par le passé et ce que demandaient les gens c'était de sortir les camions du centre ville. La démocratie a tellement bien marché que des gens ont fait échouer le projet pour des raisons bassement politiques et ce n'est pas lui qui le dit mais Guillaume GUERIN (à l'avant dernier Conseil communautaire). Il dit qu'il ne faut pas dire qu'ils n'ont pas fait de démocratie participative car cela leur a pris un temps fou et finalement pour voir des gens qui faisaient de la politique politicienne. On arrive au bout du bout de ce système.

Il revient ensuite sur le fait qu'ils affirment que la commune ne fait rien alors que ce n'est pas vrai, et que l'on est à 3 ans du début du mandat et qu'il y a eu le Covid. Il trouve que malgré tout ça, ils ont réussi à imposer des choses malgré des discussions parfois très sévères avec Limoges Métropole dans lesquelles il s'est investi et pour plein de dossiers, il y a laissé plus d'énergie qu'il n'en avait pour en arriver là aujourd'hui. Si la ligne 13 arrive ce ne sera pas un hasard mais parce qu'ils ont travaillé derrière. Comme le disait Marie-José tout à l'heure, il ne faut pas tout attendre de la commune, notamment si les gens ne montent pas dans les bus. Il y aura un gros travail de sensibilisation des personnes à faire. S'il n'y avait que des gens de Feytiat, il n'y aurait pas de problème mais il y a des gens qui viennent par la route d'Eymoutiers et qui vont dire que ce n'est pas leur problème et qu'ils veulent arriver sur leur lieu de travail.

Il s'énerve car il ne laissera pas dire qu'ils n'ont rien fait dans ce domaine pour la commune parce que ce qu'ils ont fait va être historique. Depuis le temps que l'on entend dire qu'il n'y a pas de fréquences pour Feytiat, là elles seront là. Les obstacles sont nombreux pour en arriver là et pour bon nombre d'entre eux il ne devraient pas exister. L'Etat ne fait pas son travail dans ce domaine pour leur faciliter la tâche, notamment en termes de délais.

Au Maire, on demande des médecins, on s'est battus et on espère y arriver d'ici quinze jours, on lui demande de mettre en place le fait que tout le monde roule à vélo et ça ne se fera pas en un jour, cela prendra autant de temps que ce que l'on a mis pour faire les routes. Il faut mettre tout un pays en voies douces donc cela veut dire que ça prendra beaucoup de temps. Il affirme qu'ils ont travaillé amplement sur le sujet, avec beaucoup d'énergie et c'est un petit peu énervant lorsqu'il n'y a pas de reconnaissance derrière.

Monsieur Nicolas BALOT reprend la parole et souligne qu'il espère ne pas être condescendant car il n'avait pas l'impression de l'avoir été. Il pense que les Conseils municipaux sont là aussi pour évoquer ce genre de points et on peut en discuter ensemble. Il indique ne jamais avoir dit qu'ils avaient envoyé les questions avec une journée de retard.

La vérité c'est qu'il n'a pas pris le temps d'en prendre connaissance avant la séance mais cela ne l'a pas empêché de leur répondre.

Ceci étant, il souligne qu'il y a des questions de sémantique et lorsque l'on envoie ce courrier pour avoir des réponses en Conseil municipal sur des problèmes de mobilité et que dans le courrier il est écrit que tout est à faire dans ce domaine et que vous tendez à dire qu'il n'y a aucune volonté politique claire, c'est un problème même si on peut se dire que c'est une question d'interprétation.

Monsieur MORIN intervient pour dire à Nicolas BALOT de ne pas interpréter et que ce n'est pas l'esprit de ce qu'ils ont voulu dire.

Monsieur Nicolas BALOT lui répond que c'est pourtant comme cela qu'ils l'ont reçu avec le Maire et que c'est pour cela que ce dernier s'est énervé. Il souhaite clôturer le débat par rapport à cela. Les concitoyens ont pu avoir des réponses et pourront juger de leur action.

Monsieur Pascal BUSSIERE intervient pour dire qu'en faisant cette question, ils ont eu pas mal de réponses. Ils ont vu que les choses évoluent et c'est vrai que les compétences de Limoges Métropole sont parfois des freins et l'Etat aussi mais la commune va dans le bon sens et c'est important pour les concitoyens, les Feytiacoises et les Feytiacois qui sont présents sur Facebook ou qui auront la visibilité sur le compte-rendu du Conseil municipal de savoir qu'une aire de covoiturage va être enfin en place sur SERIPUB, qu'il va y avoir une volonté forte de pouvoir continuer les pistes cyclables, d'aménager cette piste qui va de Crézin jusqu'au Ponteix pour améliorer le passage piéton. Tous ces sujets là sont importants et c'est volontairement qu'ils ont posé cette question pour qu'eux et l'ensemble des Feytiacois puissent avoir ces réponses.

Monsieur Jean-Marie MIGNOT prend la parole pour dire qu'il est adjoint aux travaux et à la voirie et qu'il n'est pas d'accord avec M. MORIN lorsqu'il parle d'un tracé que les gens

regardent comme ça. Ces tracés sont faits par des études liées à des lois et il a pour mémoire certaines réunions publiques sur des travaux où le ton est monté parfois et où les propriétaires ont eu gain de cause et quelquefois avec un apport qui a été vraiment bénéfique pour tout le monde. Il n'est donc pas d'accord avec M. MORIN sur le fait que ce soit juste un fait d'acter des travaux qui sont dans un bureau d'études et il peut en parler.

Monsieur le Maire ajoute que lorsque l'on va vers la population, il faut au moins une première position parce que sinon on part dans tous les sens. Il rappelle aussi ce qui a été dit lors de la journée mobilité, à savoir que les jeunes passent de moins en moins le permis de conduire et qu'ils ont justement besoin de bus et de voies douces pour venir travailler. Beaucoup prennent des risques le matin sur la route. Lui est admiratif car il ne le ferait pas.

Il termine la séance en rappelant que le repas des aînés se déroule le dimanche suivant.

Le Maire clôture la séance à 20H54.